

LE DON DU CORPS À LA SCIENCE

On peut léguer son corps à la faculté de médecine d'une université pour qu'il serve à l'enseignement, à l'étude de l'anatomie ou à la recherche, afin de faire progresser les connaissances dans le domaine des sciences de la santé. Pour léguer son corps à la science, il faut avoir rempli un formulaire de « promesse de don de corps ». Celle-ci doit être datée et signée et indiquer le sort que l'on souhaite réserver à son corps après les études et expériences auxquelles il aura servi : l'inhumation ou l'incinération, et le souhait ou non que la famille en soit avertie. Le formulaire doit être ensuite envoyé au service destinataire du legs, c'est-à-dire au secrétariat du laboratoire d'anatomie de l'université de son choix. Un double est conservé par le donneur ou par une personne qui a sa confiance. L'université envoie généralement au donateur un accusé de réception ou une fiche à joindre à sa carte d'identité afin que les proches ou héritiers en soient informés.

Concrètement, au moment du décès, les proches informeront :

- La commune de la volonté du défunt en lui fournissant copie du document par lequel le défunt a manifesté sa volonté de donner son corps à la science ;
- L'hôpital universitaire choisi. Celui-ci doit être prévenu dans les plus brefs délais et recevoir la dépouille au plus tard 48h après le décès.
- Les hôpitaux universitaires n'acceptent que les personnes décédées en Belgique, pour autant qu'ils ne soient pas soumis à une autopsie.

Une cérémonie ou un service religieux est envisageable mais dans les 48h du décès. L'entreprise de pompes funèbres choisie par la famille devra alors se conformer à certaines prescriptions comme de déposer le corps dans les meilleures conditions possibles (en chambre froide). L'entreprise devra également remettre divers documents et autorisations (transport, inhumation ou incinération) lorsque le corps est transféré à l'université.

Quant à l'inhumation, elle ne pourra avoir lieu qu'après que toutes les études auront été pratiquées, ce qui peut prendre plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années.

Sauf demande expresse, l'hôpital n'avertit pas les proches du jour de l'inhumation mais bien de l'endroit où repose la dépouille mortelle. C'est pour cela que la personne qui rédige la promesse de don de corps à la science doit préciser dans ce document si le défunt souhaite que sa famille soit avisée de son inhumation, et dans l'affirmative s'il désire qu'elle l'apprenne avant ou après que l'inhumation ait eu lieu.

Le don de son corps à la science est purement gratuit. Mais la famille devra toutefois payer les frais liés à l'entrepreneur de pompes funèbres comme pour un enterrement classique, bien que certains hôpitaux acceptent de supporter, totalement ou partiellement, les frais d'inhumation.

Faculté de Médecine de l'ULB

Service d'Anatomie – Legs de corps
Bâtiment G niveau 2 bureau 211
Route de Lennik 808, CP 619
1070 Bruxelles
02/555.63.66 ou 02/555.63.76
Mail : Don.de.Corps@ulb.ac.be
www.erasme.ulb.ac.be

Faculté de Médecine de l'ULG

Anatomie Humaine (legs de corps)
CHU Liège
Tour 3 (Patho), niv -1
4000 Liège
04/366.51.52
Mail : anatomie.humaine@ulg.ac.be
labos.ulg.ac.be

Faculté de Médecine de l'UCL

Unité de morphologie expérimentale
Tour Vésale 5240
Avenue Emmanuel Mounier 52
1200 Bruxelles
02/764.52.40
Mail : michelle.cougnon@uclouvain.be
uclouvain.be

Université de Mons

Faculté de Médecine et de Pharmacie

Institut d'Anatomie

Avenue du Champs de Mars, 4B

7000 Mons

065/37.37.49 ou 35.01

Mail : info.fmp@umons.ac.be

umons.be

Faculté de Médecine Laboratoire d'Anatomie, Biomécanique et Organogenèse (L.A.B.O.)
 Legs de corps

Dir.: Prof. M. ROOZE
 Route de Lennik 808, CP 619
 B-1070 Bruxelles
 Tél.: +32 (0)2 555 63 76 / 20 (secrétariat)
 Fax: +32 (0)2 555 63 78
 E-mail: labo@ulb.ac.be

Ceci est mon testament

**EN CAS DE DECES et/ou CHANGEMENT D'ADRESSE :
 PREVENIR LE SERVICE DES LEGS DE CORPS
 (Tél. 02/555.63.66 - 02/555.63.76)**

NOM : Epoux(se) de
 (Nom de jeune-fille) Divorcé(e) de

Prénoms : Veuf(ve) de

ADRESSE : n° Boîte..... TEL :

CODE POSTAL : LOCALITE..... PROVINCE.....

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

Avez-vous des enfants ?

FORMULE DE TESTAMENT A RECOPIER CI-DESSOUS PAR LE DONATEUR

Je déclare par la présente léguer mon corps à l'Institut d'Anatomie de l'Université Libre de Bruxelles, aux fins d'utilisation en vue de l'enseignement et des études scientifiques

.....

Fait à : Le

Signature :

APRES LES ETUDES JE SOUHAITE QUE MON CORPS SOIT :

1. **Inhumé aux frais de l'Université Libre de Bruxelles** dans une tombe individuelle au Cimetière d'Anderlecht : OUI-NON
Dans ce cas : désirez-vous que la famille soit avisée de l'inhumation OUI-NON

Attention si vous répondez par OUI devons-nous prévenir la famille

- a. du jour et de l'heure de l'inhumation OUI-NON
b. après l'inhumation (dans ce cas nous indiquerons l'emplacement de la tombe avec le plan du cimetière) OUI-NON
2. **Inhumé dans un autre cimetière** -dans le caveau de famille OUI-NON
3. **Incinéré** OUI-NON

Pour votre information : pour les points 2 et 3 **LES FRAIS INCOMBERONT A LA FAMILLE.**

Pour ces mêmes points 2 et 3, **IL APPARTIENT A LA SOCIETE DE POMPES FUNEBRES CHOISIE D'INFORMER LA FAMILLE DES MODALITES DE L'INHUMATION OU DE L'INCINERATION.**

ADRESSE DE LA PERSONNE A PREVENIR DE L'INHUMATION AU CIMETIERE D'ANDERLECHT :

NOM : Prénoms :

Adresse : n° : Boîte : TEL.

Code postal : Localité.....

Degré de parenté

INTERVENTIONS CHIRURGICALES SUBIES : Année Centre hospitalier

.....
.....
.....
.....
.....

Etes-vous porteur d'un stimulateur cardiaque (pace maker)? OUI - NON

Etes-vous porteur d'une prothèse ? OUI - NON

Type de prothèse :

Poids actuellement : kg

DIVERS